



Pour la Cité humaine

Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

LYON, le 15 avril 2024

A l'attention de :

- monsieur Fabien BAGNON, vice-président métropolitain
- monsieur Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire de Lyon
- madame Yasmine BOUAGGA, maire du 1er Adt
- monsieur Rémi ZINCK, maire du 4e Adt

Madame, Messieurs,

Le 17 décembre 2022, notre Association vous a adressé sa « Contribution à la requalification du boulevard de la Croix-Rousse » (ainsi qu'à MM. Luc DUPREZ, chef de projet à la Métropole, et Philippe LAMY, service urbanisme à la Ville de Lyon).

Aussi, je vous écris ce jour pour évoquer deux éléments quant à cette requalification.

Tout d'abord, l'article paru dans Le Progrès du 23 janvier dernier stipule que la requalification du boulevard de la Croix-Rousse nécessite d'importants travaux de réseaux qui devront s'étendre jusqu'au premier trimestre 2026. Il faudra donc attendre 2026, voire 2027, pour que les piétons et les cyclistes puissent profiter pleinement de la requalification de ce boulevard qui est considéré par notre Association comme pouvant devenir l'une des plus belles promenades ombragées – sinon la plus belle – de toute la ville de Lyon.

Bien sûr, nous pouvons comprendre que ces travaux de réseaux sont indispensables et qu'il faut donc les réaliser. Mais nous constatons que la requalification du boulevard de la Croix-Rousse – pourtant promise politiquement en 2012 – est devenue « la plus grande arlésienne » de toute la ville de Lyon !

Puis, nous voulons rappeler avec force que, dans notre contribution du 17-12-2022, **nous avons clairement choisi le scénario 2** qui est celui de la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, voie cyclable qui a largement fait ses preuves positives comme par exemple celle des quais de Bondy / Pierre Scize dans les 5e & 9e Adts et de toutes les Voies Lyonnaises en cours de réalisation.

Et donc, nous refusons catégoriquement le scénario 1 qui prévoit la création de bandes cyclables lors de la requalification, que ces bandes cyclables soient situées de chaque côté de la chaussée ou du même côté. En effet :

→ pourquoi créer des bandes cyclables alors que tout le monde – y compris vous-mêmes – sait très bien qu'elles servent de stationnement provisoire aux automobilistes et surtout aux livreurs ?

→ pourquoi créer des bandes cyclables alors que tout le monde – y compris vous-mêmes – sait très bien que beaucoup de cyclistes refusent de les emprunter par peur d'être projetés à terre si un automobiliste ouvre sa portière sans regarder dans son rétroviseur ?

Avec le résultat que tout le monde connaît, y compris vous-mêmes : **quand il y a existence de bandes cyclables, beaucoup de cyclistes continuent de rouler sur les trottoirs.**

Je vous adresse, Madame et Messieurs les Elus, mes sincères et réelles salutations.

Pierre RAUZADA
Président

Copie pour information :

- M. Jean-Christian MORIN, adjoint Mairie 1er Adt
- Mme Elodie TRIAS, première adjointe Mairie 4e Adt
- Le Progrès